

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS					
			30	30	294
2 UE obligatoires :			18	18	162
UE 1 :			12	12	96
2 CM avec TD obligatoires					
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	● CM Droit fiscal des affaires 1	☒	6	6	33
	● CM Droit fiscal des affaires 1	☒			15
	● CM Droit des sûretés	☒	6	6	33
	● TD Droit des sûretés	☒			15
	UE 2 :		6	6	66
2 CM obligatoires					
	● Droit bancaire	☒	3	3	33
	● Droit de l'urbanisme	☒	3	3	33
Choisir 2 CM entre :			6	6	66
Maîtriser la diversité du droit des affaires	● Comptabilité	☐	3	3	33
	● Droit des fusions-acquisitions	☐	3	3	33
	● Droit des assurances	☐	3	3	33
	● Droit des régimes matrimoniaux	☐	3	3	33
	● Introduction au droit international privé	☐	3	3	33
			6	6	66
Construire des compétences juridiques et linguistiques spécialisées dans l'espace européen et hispano-américain	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Derecho del mercado interior / Droit des libertés de circulation	☐	2	2	18
	● Contencioso constitucional / Contentieux constitutionnel espagnol	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
	● Derecho español de sociedades / Droit espagnol des sociétés	☐	1	1	15
	● Simulación de juicio / Simulation de procès	☐	1	1	15
Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)					
Valoriser son engagement dans la société					

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS					
Mobiliser des connaissances hautement spécialisées en droit des affaires	2 UE obligatoires :			30	30
	2 UE obligatoires :			18	18
	UE 1 :			12	12
	2 CM avec TD obligatoires				
	● CM Droit fiscal des affaires 2	☐	6	6	33
	● TD Droit fiscal des affaires 2	☐			15
	● CM Droit des entreprises en difficulté	☐	6	6	33
	● TD Droit des entreprises en difficulté	☐			15
	UE 2 :			6	6
	2 CM obligatoires				
Maîtriser la diversité du droit des affaires	● Droit immobilier	☐	3	3	33
	● Droit de l'environnement	☐	3	3	33
	Choisir 2 CM entre :		8	6	78
	● Droit financier	☐	2	2	33
	● Droit de la concurrence & de la distribution	☐	2	2	33
	● Voies d'exécution	☐	2	2	33
	● Droit des successions	☐	2	2	33
	● Droit international privé approfondi	☐	2	2	33
	1 EC obligatoire				
	● Projet encadré : droit immobilier	☐	2	2	12
Construire des compétences juridiques et linguistiques spécialisées dans l'espace européen et hispano-américain			6	6	66
	UE1 : 2 CM obligatoires			4	4
	● Derecho del medio ambiente latinoamericano / Droit de l'environnement latino-américain	☐	2	2	18
	● Contencioso constitucional latinoamericano / Contentieux constitutionnel latino-américain	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires			2	2
	● Integración del derecho europeo en España / Intégration du droit de l'UE en Espagne	☐	1	1	15
	● Simulación de traducción e interpretación jurídica / Simulation de traduction et interprétariat juridique	☐	1	1	15
	Enseignements soumis aux Points Bonus :				
	Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point.				
	Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre.				
Valoriser son engagement dans la société	Chaque activité est évaluée par une note sur 20.				
	Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant :				
	0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point				
	La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis.				
	En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1.				
	La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				